présente souvent à la mémoire des écrivains, qui y font de fréquentes allusions :

« On n'a peut-être qu'un défaut à reprocher au cerf, la violence de ses passions. Le cerf n'a pas assez médité, j'en conviens, la leçon de discrétion infligée par la chaste Diane au chasseur *Actéon ;* mais je me demande qui est parfait en ce monde. Samson, Hercule et M. de Turenne étaient de nobles héros, et l'amour aussi les perdit. L'amour est la passion des grands cœurs. » TOUSSENEL.

« Au dernier coup de cloche, toutes ces femmes se déshabillent et entrent dans l'eau. Alors ce sont des cris, des rires, un tapage infernal. Du haut du quai, les hommes contemplent les baigneuses, écarquillent les yeux, et ne voient pas grand'chose. Cependant ces formes blanches et incertaines qui se dessinent sur le sombre azur du fleuve font travailler les esprits poétiques, et, avec un peu d'imagination, il n'est pas difficile de se représenter Diane et ses nymphes au bain, sans avoir à craindre le sort d'*Actéon.* » MÉRIMÉE.

« Pauvre Byron ! de si pures jouissances te furent refusées ! Ton cœur était-il donc corrompu à ce point que tu n'as pu que voir la nature et seulement la peindre ? Ou bien Bishy Schelley a-t-il raison quand il dit que tu as surpris la nature dans sa chaste nudité, et que, pour ce crime, tu fus, comme *Actéon*, déchiré par tes chiens ? » HENRI HEINE.

Actéon, opéra-comique en un acte, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté en 1836. Cette partition, quoique inférieure à d'autres plus populaires du même maître, renferme plusieurs morceaux fort élégants et remarquables à divers titres, entre autres l'air : *Il est des époux complaisants ;* la romance : *Jeunes beautés, charmantes demoiselles*, et le quatuor : *Le destin comble mes vœux.* Mme Damoreau excitait l'enthousiasme général lorsqu'elle chantait la *Sicilienne*, qui est un chef-d'œuvre de grâce et de finesse dans ce petit acte.

ACTÉPHILE s. f. (ak-té-fi-le — du gr. *aktê*, rivage ; *philein*, aimer). Bot. Genre d'euphorbiacées à fleurs monoïques.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères carabiques.

ACTER v. n. ou intr. (ak-té — du lat. *actus*, action). Pratiq. Faire rédiger, signer des actes : *C'eût été condamner les hommes qui se trouvent éloignés de leur patrie à ne pas* ACTER, *que de les soumettre à des formalités dont ils n'auraient rencontré ni les éléments ni les agents nécessaires sur la terre étrangère.* (Encycl.)

ACTEUR, TRICE s. (ak-teur, tri-se — lat. *actor*, même sens). Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre : *On applaudit l'*ACTEUR, *mais on siffle la pièce.* (Acad.) *De tous les artistes, les* ACTEURS *sont les plus vains.* (Mme Romieu.) *Une belle et grande* ACTRICE *est un être privilégié de la nature et relevé par le prestige de l'art.* (G. Sand.) *La figure seule d'un* ACTEUR *comique fait rire dès qu'il entre en scène.* (H. Beyle.) *On joue en société une tragédie de Racine ; les* ACTEURS *et les* ACTRICES *ne sont que princes, filles ou nièces de palatins.* (Ste-Beuve.)

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs cette heureuse folie,
Et d'*acteurs* mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
BOILEAU.

— Poétiquem. et par compar. : *Dieu est le poëte, les hommes ne sont que les* ACTEURS. (J.-L. Balz.)

— Par ext. Celui, celle qui prend une part à une affaire, qui joue un rôle dans un événement : *Il fut un des* ACTEURS *de la scène qu'on joua pour tromper cette personne. Mirabeau a été un des principaux* ACTEURS *dans la Révolution de 89. Il fut un des principaux* ACTEURS *dans cette négociation.* (Mme de Sév.) *Cette femme a été la grande* ACTRICE *de la ruine de votre frère.* (Raym.) ‖ Fig. et moral : *La raison est historienne, mais les passions sont* ACTRICES. (Rivarol.)

— Fig. Celui, celle qui, dans un intérêt quelconque, feint des sentiments qu'il n'a pas ; qui agit dans le but de tromper sur ses véritables intentions : *On ne connaît jamais les gens qui vous font la cour ; ce sont des* ACTEURS *qui jouent un rôle.* (Balz.) *Les grands sont des* ACTEURS *que le peuple a pris au sérieux.* (Bougeart.) *Pour lui, le monde était une pièce de théâtre qu'il avait lue, qu'il savait par cœur, et qu'il voyait jouer par d'assez médiocres* ACTEURS. (E. Sue.)

Hélas ! par tout pays toujours la même vie :
Convoiter, regretter, prendre et tendre la main ;
Toujours mêmes *acteurs* et même comédie.
A. DE MUSSET.

‖ Dans ce sens, on dit aussi COMÉDIEN, COMÉDIENNE, et cette expression se prend alors en mauvaise part.

— Avec un sujet féminin, on emploie quelquefois le masculin, pour donner plus d'énergie à la pensée : *Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois* ACTEUR *et témoin.* (De Gérando.) *Ils ont imaginé qu'au fort du drame où elle devenait* ACTEUR, *à son moment le plus viril, madame Roland avait le cœur d'écouter les galanteries.* (Michelet.)

— **Encycl.** Hist. Chez les anciens, tous les rôles étaient remplis par des hommes ; les femmes ne montaient pas sur la scène. Chez les Grecs, la profession d'acteur n'avait rien de déshonorant ; l'homme qui débitait un rôle sur la scène n'était point exclu des charges publiques. Il n'en était pas de même à Rome, où les acteurs n'étaient point, comme en Grèce, des hommes libres, mais des esclaves. Les lois romaines défendaient à tout citoyen de monter sur le théâtre : c'était un acte répréhensible qui aurait fait dégrader de noblesse par le censeur un sénateur ou un chevalier, chasser de sa tribu et priver du droit de suffrage dans les assemblées publiques un simple citoyen. Les fêtes de Bacchus avaient donné naissance au théâtre, et ceux qui les célébraient avaient été les premiers acteurs. En France, ce fut également au sein même de la religion qu'on vit se produire, par les représentations des mystères, la renaissance de l'art dramatique. Cependant l'Eglise catholique n'épargna pas ses anathèmes aux comédiens. On sait qu'il était défendu de les enterrer en terre sainte. Longtemps même l'opinion publique se fit contre eux par ses rigueurs l'écho de l'autorité ecclésiastique. Ce préjugé tend de jour en jour à s'effacer, et les acteurs sont estimés en proportion de leur conduite et de leur valeur personnelle. Toutefois un reste de cette défaveur empêche encore aujourd'hui de les admettre dans les ordres de chevalerie, bien qu'aucun règlement ne s'y oppose. Les plus grands acteurs de l'antiquité sont, chez les Grecs, Polus et Théodore ; chez les Romains, Esopus et Roscius. Dans les temps modernes, il faut citer, parmi les acteurs, les noms de Garrick, Lekain, Talma, Préville, Baron, etc. ; parmi les actrices, les noms de Champmêlé, Lecouvreur, Clairon, Mars, George, Rachel, etc.

— **Syn. Acteur, comédien.** On est *acteur* de fait, du moment où l'on représente un personnage : *Souvenez-vous que vous êtes ici comme* ACTEUR, *et que vous jouez votre personnage dans une comédie.* (Pasc.) On est *comédien* par profession : *Ah ! les étranges animaux à conduire que les* COMÉDIENS ! (Mol.) Dans la comédie bourgeoise, les *acteurs* ne sont pas des *comédiens. Comédien* est un terme moins noble que celui d'*acteur*. Au figuré, l'*acteur* est celui qui a part dans quelque affaire, et ne présente aucune idée défavorable, tandis que *comédien* exprime une idée de feinte, de dissimulation.

— **Épithètes.** Bon, passable, médiocre, excellent, extraordinaire, inimitable, incomparable, savant, habile, exercé, estimé, recommandable, préféré, consciencieux, sublime, accompli, rare, précieux, grand, regretté, froid, guindé, languissant, timide, troublé, encouragé, applaudi, sifflé, hué, mauvais, consommé, irréprochable, parfait, admirable, fin, délicat, détestable, ridicule.

— **Anecdotes.** Un jeune fou écrivit dans la même journée deux lettres fort ridicules à l'une de nos plus spirituelles actrices ; le lendemain, une troisième arriva.

— Ah ! s'écria l'artiste, il tient donc bien à prouver qu'il est un sot en trois lettres.

***

Un soir, au Théâtre-Français, on se moquait d'un acteur fort laid. « Ah ! ce nez ! ah ! cette bouche !... » entendait-on de tous côtés. Et le public de rire. L'acteur, sans perdre contenance, s'avance et dit au parterre : « Messieurs, riez tant qu'il vous plaira. Il vous est plus aisé de vous accoutumer à ma figure, qu'à moi d'en changer. »

***

La figure, dans un acteur ou une actrice, fait presque la moitié de son jeu. Un acteur qui n'était pas dépourvu de talent, mais dont l'extérieur n'était rien moins qu'héroïque, débutait au Théâtre-Français par le rôle de Mithridate. Dans la scène où Monime dit à ce prince :

... Seigneur, vous changez de visage,

un plaisant du parterre s'écria : « Laissez-le faire. »

***

On jouait Britannicus sur un théâtre de province ; l'actrice chargée du rôle d'Agrippine, manquant de mémoire ou de bon sens, au lieu de dire :

Mit Claude dans mon lit et Rome à mes genoux,

dit :

Mit Rome dans mon lit et Claude à mes genoux.

***

Une actrice, jouant le rôle de Camille dans les *Horaces*, au lieu de dire :

Que l'un de vous me tue, et que l'autre me venge,

dit :

Que l'un de vous me tue, et que l'autre me mange.

***

Une jeune personne voulant débuter au théâtre, alla trouver le directeur des Variétés, Potier, pour lui réciter quelques vers. Elle commença ainsi :

« En vain vous l'exigez, je ne sais pas z'haïr. »

Potier lui répondit : « C'est un petit malheur, ma chère amie ; si vous ne savez pas *Zaïre*, allez apprendre un autre rôle. »

Quand mademoiselle Raucourt, à laquelle on reprochait de manquer de chaleur et de passion, eut rempli le rôle de la statue, dans *Pygmalion*, elle reçut ce compliment épigrammatique :

Au comble de ton art te voici parvenue,
Raucourt ; à *Pygmalion* fais-en remercîment ;
Car ton triomphe, assurément,
Est le rôle de la statue.

***

La Gaussin, à sa première grossesse, était furieuse : « Ah ! dit-elle, si je connaissais le coquin qui a fait le coup !... »

***

La malignité spirituelle était le caractère de Sophie Arnould. Un jour qu'une actrice grande, mince et fort maigre, à qui elle en voulait, était en scène, elle s'écria : « Il n'est pas nécessaire d'aller à Saint-Cloud pour voir jouer les eaux (*os*). »

***

On louait devant Sophie Arnould une dame qui se faisait un peu trop connaître par ses galanteries : « C'est vrai, dit-elle, c'est une excellente personne : elle a des préférences pour tout le monde. »

***

Une actrice ayant paru sur la scène, en plein hiver, avec une robe garnie de fleurs naturelles : « Ah ! mon Dieu, lui dit Sophie Arnould, vous avez l'air d'une serre chaude. »

***

A la vente de mademoiselle Laguerre, actrice de l'Opéra, des femmes de condition se plaignaient beaucoup de ce qu'on ne pouvait rien avoir ; que tout se vendait à des prix exorbitants. Sophie Arnould dit : « Ces dames voudraient peut-être les choses au prix coûtant. »

***

En rentrant de jouer le rôle de Valère,
Une actrice, au foyer, disait avec humeur :
« C'est étonnant ! la moitié du parterre
Me croit un homme...— Et cela vous fait peur ?
Rassurez-vous, lui dit un amateur,
L'autre moitié sait le contraire.

***

— Quoi ! nul amant ne vous trouve rebelle,
Tendre Gaussin, vous si jeune, si belle !
Et votre cœur cède au premier aveu !
— Que voulez-vous ; cela leur fait, dit-elle,
Tant de plaisir et me coûte si peu !
BORDES, imit. d'un épig. de Martial.

ACTIAQUE adj. (ak-si-a-ke — rad. *Actium*). Géog. anc. Qui appartient à Actium, qu'y s'y rapporte : *Années* ACTIAQUES. *Ère* ACTIAQUE. *Ils comprenaient à merveille, les novateurs de l'ère* ACTIAQUE, *tout ce qu'il y avait de monstrueux pour l'époque dans les cultes établis.* (Proudh.) ‖ On dit aussi *actien.*

— Ant. gr. *Jeux actiaques*, Fêtes qui se célébraient tous les trois ans sur le promontoire d'Actium, en l'honneur d'Apollon. Auguste, en mémoire de la victoire qu'il avait remportée en ce lieu sur Antoine, les renouvela avec plus d'éclat. Plus tard on les célébra à Rome.

ACTIDION s. m. (ak-ti-di-on — du gr. *aktis*, rayon ; *eidos*, forme). Bot. Genre de champignons.

ACTIE s. f. (ak-ti — du gr. *aktis*, rayon). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

ACTIEN, ENNE adj. (ak-si-ain, è-ne — rad. *Actium*). Qui tire son nom, qui date de la bataille d'Actium : *L'ère* ACTIENNE, *employée par Ptolémée, Josèphe, Eusèbe et Censorinus, prend pour point de départ la bataille d'Actium.* (Encycl.) V. ACTIAQUE.

ACTIF, IVE adj. (ak-tif, i-ve — du lat. *activus*, qui agit). Agissant, vif, laborieux : *Homme* ACTIF. *Employé, ouvrier* ACTIF. *Vous avez vu en moi un homme* ACTIF *quand il est aiguillonné ; paresseux et stagnant après l'orage.* (Beaum.) *Quand il s'agit de faire ce qu'on aime, on est toujours* ACTIF. (E. Thoré.)

— Se dit aussi des choses qui ont, qui exigent de l'activité. *Vieillesse* ACTIVE. *Il a pris une part* ACTIVE *aux derniers événements. Une mémoire* ACTIVE *et fidèle double la vie.* (Mirab.) *Une foule* ACTIVE *circulait dans ces routes aujourd'hui solitaires.* (Volney.) *Alors il abandonna les rêves de l'amour et se jeta dans la vie* ACTIVE. (G. Sand.)

Mais refroidis, ami, ton âme trop *active.*
M.-J. CHÉNIER.

— Par ext. Qui opère avec énergie, violence : *Une médication* ACTIVE. *Le tabac est un poison des plus* ACTIFS. (Rion.)

Quelques sucs bienfaisants dont la puissance *active*
Rappelle en notre esprit sa vertu fugitive.
DUCIS.

— Ascét. *Vie active*, Celle qui consiste dans l'accomplissement des actes extérieurs de piété, par opposition à *vie contemplative.*

— Philos. Qui agit, qui a la facilité d'agir, par opposition à *passif : L'âme est* ACTIVE *de sa nature. Je ne suis pas seulement un être sensitif et passif, mais un être* ACTIF *et intelligent.* (J.-J. Rouss.) *Les mœurs d'un peuple sont le principe* ACTIF *de sa conduite.* (Duclos.) *Il y a deux morales, l'une passive, qui défend de faire le mal, l'autre* ACTIVE, *qui commande de faire le bien.* (Boiste.) *L'esprit est* ACTIF *toutes les fois qu'il pense.* (V. Cousin.) *Ce qui est spontané et* ACTIF *ne peut être confondu avec ce qui est passif et dépendant.* (Mignet.) *L'homme est un être éminemment* ACTIF. (Bautain.)

— Physiol. *Organes actifs de la locomotion*, Se dit des muscles qui déterminent les mouvements, par opposition aux os, qui sont les organes *passifs* de la locomotion. ‖ *Sensations actives*, Celles qui sont perçues lorsque l'attention dirige l'organe d'un sens vers l'objet dont on veut recevoir l'impression.

— Pathol. *Actif* se dit de certaines maladies déterminées par un accroissement anormal de l'activité dans les organes qu'elle affecte. ‖ *Anévrisme actif*, Nom donné par Corvisart à la dilatation du cœur accompagnée d'hypertrophie, par opposition à l'*anévrisme passif*, ou dilatation du cœur avec amincissement des parois. ‖ *Hémorrhagie active*, Celle qui survient chez un sujet fort et pléthorique, et qui est accompagnée d'un état de réaction presque fébrile. ‖ *Hydropisie active*, Celle qui s'accompagne de quelques symptômes de réaction, et qui paraît due à un accroissement de l'action sécrétoire.

— Polit. *Citoyen actif*, Citoyen qui jouit des droits politiques.

— Adm. milit. *Service actif*, Temps pendant lequel un militaire est sous les drapeaux.

— Comm. *Dettes actives*, Sommes dont on est créancier, par opposition à *dettes passives*, sommes dont on est débiteur.

— s. m. Tout ce que l'on possède, en argent et en biens, par opposition à *passif*, ce que l'on doit : *La fortune d'un commerçant se compose de l'excédant de l'*ACTIF *sur le passif.*

— Par ext. Ce que l'on a : *J'ai dans ma bourse vingt sous pour tout* ACTIF. ‖ Fig. :

Moi, Davy le chimiste, ami d'un grand seigneur,
J'ai pour tout mon *actif* la science et l'honneur.
OSTROWSKI.

— Gramm. Se dit des verbes exprimant une action qui est faite par le sujet et qui passe sur un complément direct sans le secours d'une préposition, comme dans ces phrases : *L'enfance* AIME *le jeu. L'instruction* NOURRIT *l'esprit*, etc. ‖ Se dit également de ce qui a rapport à ces verbes : *La voix active ; le sens actif.* ‖ Quelques grammairiens entendent par *verbes actifs* ceux qui expriment une action, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de complément direct, et ils divisent ces verbes en *transitifs actifs*, tels que *finir, bâtir, apercevoir*, qui ont un complément direct, et en *intransitifs actifs*, comme *danser, nager, rire*, qui ne se construisent qu'avec un complément indirect. La plupart des grammairiens modernes rejettent la dénomination de verbe *actif*, et appellent *transitifs* les verbes qui ont un complément direct.

— s. m. L'*actif*, La voix active, le sens actif : *Ce verbe s'emploie rarement à l'*ACTIF.

— **Syn. Actif, agissant.** L'être *actif* est propre à agir, quoique n'agissant pas encore : *Le feu* ACTIF, *ou plutôt actuellement en exercice sur les matières combustibles, est le seul agent qui puisse attirer la nature de l'air.* (Buff.) L'être *agissant* agit effectivement : *La cause universelle est nécessairement* AGISSANTE, *puisqu'elle agit, puisque l'action est son attribut.* (Volt.)

— **Antonymes.** Neutre, passif, inactif, inerte.

ACTIGÉE s. f. (ak-ti-jé — du gr. *aktis*, rayon ; *gê*, terre). Bot. Genre de champignons lycoperdacés.

ACTINANTHE s. f. (ak-ti-nan-te — du gr. *aktis*, rayon ; *anthê*, fleur). Bot. Genre de plantes ombellifères.

ACTINE s. f. (ak-ti-ne — du gr. *aktis*, rayon). Entom. Genre de diptères.

ACTINECTE s. m. (ak-ti-nèk-te — du gr. *aktis*, rayon ; *nêktos*, nageur). Zool. Genre de polypes très-voisin des actinies.

ACTINÉE ou **ACTINELLE** s. f. (ak-ti-né — du gr. *aktis*, rayon). Bot. Plante de la famille des synanthérées.

ACTINENCHYME s. m. (ak-ti-nan-chi-me — du gr. *aktis*, rayon ; *egchuma*, suc). Bot. Nom donné au tissu cellulaire des végétaux, lorsqu'il est disposé en forme de rayon.

ACTINÉRIE s. f. (ak-ti-né-rî — du gr. *aktis*, rayon). Zool. Genre de polypes de la famille des actiniens.

ACTINIAIRES s. m. pl. (ak-ti-ni-è-re — rad. *actinie*). Zool. Ordre de polypes appartenant à la classe des zoanthaires et comprenant un certain nombre de genres dont le principal est le genre *actinie*. On dit aussi *actiniens, actinidiens, actinines.*

ACTINIE s. f. (ak-ti-nî — du gr. *aktis*, rayon). Zool. Genre de polypes de l'ordre des actiniaires, de la classe des zoanthaires ; on les a appelées aussi *orties de mer, anémones de mer : Un contact brûlant, faisant éprouver la même sensation douloureuse que la piqûre de l'ortie, avertit de la présence d'une* ACTINIE. (Duponch.)

— **Encycl.** Un corps charnu, très-contractile, couronné à son extrémité supérieure de plusieurs rangées de tentacules, au centre desquelles est une ouverture ordinairement simple, quelquefois double, par anomalie, et que l'on appelle bouche ; un tube digestif à parois distinctes, mais incomplet et communiquant en arrière avec la cavité générale du corps dite périgastrique ; autour du tube digestif, des cloisons verticales portant les organes sexuels : telle est l'organisation des *actinies*. Elles vivent généralement attachées aux rochers et à d'autres corps sous-marins, auxquels elles se fixent à l'aide d'un pied circulaire occupant la partie inférieure du corps, c'est-à-dire opposé à la bouche. Elles se nourrissent de petits animaux marins qu'elles attirent à leur bouche au moyen de leurs tentacules. — Rien de plus curieux et de plus bizarre, de plus éclatant et de plus gracieux, que ces animaux, auxquels leurs belles couleurs ont valu le nom d'*anémones de mer*, et leur propriété urticante celui d'*orties marines*. Lorsque l'eau est bien calme, toutes ces fleurs vivantes s'épanouissent, en se détachant sur le vert brillant des algues, et simulent un parterre paré des plus riches couleurs. Mais quand le liquide où elles se trouvent plongées est un peu agité, ou quand le contact d'un corps étranger vient les irriter, les actinies replient leurs tentacules, les renferment dans l'intérieur de leur manteau, et prennent une forme arrondie qui rappelle un peu celle du champignon. — Les actinies sont très-nombreuses sur nos côtes. Parmi les plus belles espèces, on peut citer : l'*actinie blanche*, dont la blancheur tire quelquefois sur le jaune ou l'orange ; l'*actinie pourpre*, à peau finement striée, d'une couleur d'un beau pourpre, souvent tachetée de vert ; l'*actinie crussicorne*, rouge de sang, à tentacules très-gros, courts et arrondis au bout. Plusieurs espèces servent de nourriture ; leur chair est estimée de quelques personnes, principalement des marins, comme délicate et savoureuse.

ACTINIENS s. m. pl. (ak-ti-ni-ain — rad. *actinie*). Polyp. Genre de coralliaires : *On attribue généralement à ces corpuscules la propriété urticante dont jouissent beaucoup de coralliaires, et notamment plusieurs* ACTINIENS. (Milne Edwards.) ‖ Syn. de *actiniaires.*

ACTINIFORME adj. (ak-ti-ni-for-me — du gr. *aktis*, rayon, et *forme*). Hist. nat. Qui est rayonné : *Fungie* ACTINIFORME. ‖ *Tissu actiniforme*, Modification du tissu cellulaire végétal, résultant de l'agglomération de cellules qui, dans les plantes dicotylédones, partent de la moelle pour se rendre en rayonnant à l'écorce.

ACTINIQUE adj. (ak-ti-ni-ke — du gr. *aktis*, rayon). Physiq. Se dit des rayons par lesquels la lumière solaire exerce une action chimique sur diverses substances. Ces rayons sont ordinairement appelés *rayons chimiques.*

ACTINOCARPE adj. (ak-ti-no-kar-pe — du gr. *aktis*, rayon ; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits rayonnés.

ACTINOCÈRE s. m. (ak-ti-no-sè-re — du gr. *aktis*, rayon ; *kéros*, cire). Zool. Division de polypes de la famille des actiniens.

ACTINOCHLOÉ s. m. (ak-ti-no-klo-é — du gr. *aktis*, rayon ; *chloé*, verdure). Bot. Genre de plantes graminées.

ACTINOCRINITE s. m. (ak-ti-no-kri-ni-te — du gr. *aktis*, rayon ; *krinon*, lis). Foss. Genre de crinoïdes fossiles.

ACTINOCYCLE s. m. (ak-ti-no-si-kle — du gr. *aktis*, rayon ; *kuklos*, cercle). Foss. Genre de fossiles de la famille des bacillariées.

ACTINODAPHNÉ s. m. (ak-ti-no-da-fné — du gr. *aktis*, rayon ; *daphnê*, laurier). Bot. Genre de plantes laurinées.

ACTINODE s. m. (ak-ti-no-de — du gr. *aktis*, rayon ; *eidos*, forme). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées.

ACTINODENDRON s. m. (ak-ti-no-dain-dron — du gr. *aktis*, rayon ; *dendron*, arbre). Zool. Genre de polypes établi pour quelques actinies.

ACTINODERME s. m. (ak-ti-no-dèr-me — du gr. *aktis*, rayon ; *derma*, peau). Bot. Espèce de champignon.

ACTINODONTE s. m. (ak-ti-no-don-te — du gr. *aktis*, rayon ; *odous, odontos*, dent). Bot. Genre de mousses, établi sur une seule espèce de Java.

ACTINODURE s. f. (ak-ti-no-du-re — du gr. *aktis*, rayon ; *oura*, queue). Ornith. Espèce de grive du Népaul.

ACTINOÏDE adj. (ak-ti-no-i-de — du gr. *aktis*, rayon ; *eidos*, forme). Zool. Qui ressemble à l'actinie ; qui a quelque rapport avec l'actinie : *De jeunes polypes de forme* ACTINOÏDE. (Milne-Edwards.)

ACTINOLÉPIS s. m. (ak-ti-no-lé-piss — du gr. *aktis*, rayon ; *lepis*, écaille). Bot. Petite plante originaire de la Californie.

ACTINOLITHE s. f. (ak-ti-no-li-te — du gr. *aktis*, rayon ; *lithos*, pierre). Minér. Un des noms de l'*actinote.*

ACTINOLOBE s. m. (ak-ti-no-lo-be — du gr. *aktis*, rayon ; *lobos*, lobe). Zool. Genre de polypes de la famille des actiniens.

ACTINOLOGIE s. f. (ak-ti-no-lo-jî — du gr. *aktis*, rayon ; *logos*, discours). Didact. Histoire, description des animaux rayonnés : *Manuel d'*ACTINOLOGIE.

ACTINOMÈRE s. f. (ak-ti-no-mè-re — du gr. *aktis*, rayon ; *meris*, partie). Bot. Nom donné à plusieurs plantes de la famille des composées.

ACTINOMÈTRE s. m. (ak-ti-no-mè-tre — du gr. *aktis*, rayon ; *metron*, mesure). Physiq. Appareil pour mesurer l'intensité de la lumière par celle de l'électricité dégagée : *Nous nous étions munis d'un* ACTINOMÈTRE *à duvet de cygne.* (Legoarant.)

ACTINOMORPHE adj. (ak-ti-no-mor-fe — du gr. *aktis*, rayon ; *morphê*, forme). Se dit des animaux sans vertèbres, rayonnés.

— s. m. pl. Dans la classification zoologique de Blainville, second sous-règne renfermant les animaux rayonnés.

ACTINONÈME s. m. (ak-ti-no-nè-me — du gr. *aktis*, rayon ; *nêma*, fil). Bot. Genre de champignons byssoïdes.

ACTINOPE s. m. (ak-ti-no-pe — du gr. *aktis*, rayon ; *pous*, pied). Zool. Genre d'aranéides.

ACTINOPHORE s. m. (ak-ti-no-fo-re — du gr. *aktis*, rayon ; *phoros*, qui porte). Bot. Genre de sterculiacées.

ACTINOPHRYDE s. f. (ak-ti-no-fri-de — du gr. *aktis*, rayon ; *ophrus*, sourcil). Zool. Genre d'animalcules infusoires à cils très-longs et très-fins.

ACTINOPHTHALME adj. et s. m. (ak-ti-nof-tal-me — du gr. *aktis*, rayon ; *ophthalmos*, œil). Zool. Se dit de l'œil des animaux dont le *tapis* réfléchit la lumière.

ACTINOPHYLLE s. m. (ak-ti-no-fi-le — du gr. *aktis*, rayon ; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes originaires du Pérou.

ACTINOPHYTE s. m. (ak-ti-no-fi-te — du gr. *aktis*, rayon ; *phuton*, plante). Bot. Dénomination générale donnée aux plantes disposées en rayons.

ACTINOSPERME s. m. (ak-ti-no-spèr-me — du gr. *aktis*, rayon ; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes à aigrette.

ACTINOSTACHYDE s. f. (ak-ti-no-sta-ki-de — du gr. *aktis*, rayon ; *stachus*, épi). Bot. Genre de fougères.

ACTINOSTOME adj. (ak-ti-no-sto-me — du gr. *aktis*, rayon ; *stoma*, bouche). Zool. Qui a la bouche rayonnée, entourée de prolongements en forme de rayons.

ACTINOTE s. m. (ak-ti-no-te — du gr. *aktis*, rayon). Minér. Pierre dont les caractères essentiels sont à peu près les mêmes que ceux de l'amphibole. L'actinote contient une quantité assez notable de fer. Sa poussière est toujours d'un brun verdâtre : *L'*ACTINOTE *et l'amphibole ne diffèrent presque que par la couleur dominante de leur variété, qui est la verte pour l'*ACTINOTE, *et la noire pour l'amphibole.* (Brongniart.) ‖ On dit aussi ACTINOLITHE.

— Bot. Plante à collerette rayonnée, de la Nouvelle-Hollande.

ACTINOTEUX, EUSE adj. (ak-ti-no-teu, eu-ze — rad. *actinote*). Géogn. Se dit d'une roche qui renferme de l'actinote.

ACTINOTHYRIUM s. m. (ak-ti-no-ti-ri-omm — du gr. *aktis*, rayon ; *thureos*, bouclier). Bot. Genre de champignons dont la seule espèce connue croît au printemps sur les graminées.

ACTINOTIQUE adj. (ak-ti-no-ti-ke — rad. *actinote*). Syn. d'*actinoteux.*

ACTINOZOAIRES s. m. pl. (ak-ti-no-zo-è-re — du gr. *aktis*, rayon ; *zôon*, animal). Zool. Un des six types du règne animal, correspondant, pour M. de Blainville, aux animaux rayonnés de Cuvier. ‖ On dit aussi au singulier *un actinozoaire.*

ACTINOZOÉS s. m. pl. (ak-ti-no-zo-é — du gr. *aktis*, rayon ; *zôon*, animal). Zool. Embranchement du règne animal comprenant le second ordre de la classe des radiaires.

ACTION s. f. (ak-si-on — lat. *actio ;* de *agere*, agir). Manifestation d'une cause, d'une force, d'un agent ; manière dont un corps agit sur un autre : ACTION *physique ;* ACTION *chimique ;* ACTION *mécanique ;* ACTION *vitale ;* ACTION *morbide. L'*ACTION *de la lumière sur différents acides. L'*ACTION *d'un poison. Décomposition d'un oxyde par l'*ACTION *de la chaleur, de l'électricité. L'*ACTION *du froid pénètre à l'intérieur du fer.* (Buff.) *L'*ACTION *réciproque des corps est constamment réglée par les lois immuables de la nature.* (Chaptal.) *La matière n'a d'*ACTION *que par le mouvement.* (J. de Maistre.) *Les bains de mer ont une* ACTION *fortifiante incontestée.* (Rion.)

— Fig. : *Les partis les plus emportés et les plus obstinés n'échappent pas à l'*ACTION *du temps.* (Guizot.) *Ils voulaient substituer l'*ACTION *fixe des lois aux volontés arbitraires du prince.* (Mignet.) *Je me garderai bien de dire que Ronquerolles semblait être de fer, tant l'*ACTION *des siècles l'avait peu respecté.* (Fr. Soulié.) ‖ Influence, pouvoir d'un agent moral sur un corps ou sur un caractère : *L'*ACTION *de l'âme sur le corps.* (Acad.) *Le fond de mes impressions fut toujours une intuition plus ou moins éclatante de l'existence et de l'*ACTION *de Dieu dans la création matérielle et dans l'humanité pensante.* (Lamart.) *La maternité ne fut pour elle qu'un moyen d'*ACTION *de plus sur Rodolphe, et n'attendrit pas même cette âme d'airain.* (E. Sue.) ‖ Dans ce dernier sens, se dit aussi des choses : *L'utilité de l'*ACTION *de la presse se détruit par l'abus journalier qu'elle fait de sa puissance.* (E. de Gir.)

— Manifestation extérieure de l'esprit, des sentiments, de la volonté de l'homme : *Une bonne* ACTION ; *une* ACTION *généreuse ; une* ACTION *blâmable ; une* ACTION *criminelle ; une* ACTION *digne d'éloge. Le seul bien qu'on ne puisse pas nous enlever, c'est le plaisir d'avoir fait une belle* ACTION. (Antisthène.) *On ne connaît pas assez que c'est la vanité qui donne le branle à la plupart des* ACTIONS. (Malebranche.) *C'est en quelque sorte participer à une bonne* ACTION *que de la louer de bon cœur.* (La Rochef.) *Nous aurions souvent honte de nos plus belles* ACTIONS, *si le monde voyait les motifs qui les produisent.* (La Rochef.) *C'est l'histoire qui imprime aux* ACTIONS *véritablement belles le sceau de l'immortalité.* (Volt.) *C'est faire une bonne* ACTION *que de tenter d'en faire une.* (Sterne.) *La vertu consiste dans l'habitude des bonnes* ACTIONS. (Condill.) *Les passions sont le mobile de toute* ACTION. (J.-J. Rouss.) *Les* ACTIONS *peuvent être atroces et les intentions pures.* (Mirab.) *Mourir est la seule belle* ACTION *de l'avare.* (Boiste.) *Le tribunal infaillible des* ACTIONS *humaines, c'est la conscience.* (S. Dubay.) *A Paris, toutes les* ACTIONS *ont un but d'affaires, même les plaisirs.* (Mme E. de Gir.) *Faire une bonne* ACTION, *c'est prouver qu'on est homme.* (Bonnin.) *Les* ACTIONS *des hommes ne sont rien, leurs motifs sont tout.* (Custine.) *Aux yeux de Dieu, il n'y a pas une prière qui vaille une bonne* ACTION. (J. Sim.)

Une belle *action* offre au moins pour salaire,
A celui qui la fait, le plaisir de la faire.
BOURSAULT.

Une belle *action*
Vaut mieux que le plus bel ouvrage.
DORAT.

. . . . Vous feriez bien
De prendre moins de soins des *actions* des autres,
Et de vous mettre un peu plus en peine des vôtres.
MOLIÈRE.

‖ Ce que l'on fait, par opposition à ce que l'on pense, à ce que l'on dit : *L'*ACTION *est le commencement du salut, elle a cet avantage sur la contemplation.* (St Bernard.) *Les* ACTIONS *sont plus sincères que les paroles.* (Mlle Scudéry.) *Si ses paroles sont impuissantes, ses* ACTIONS *sont efficaces.* (Volt.) *La femme la plus forte en paroles est souvent très-faible en* ACTIONS. (Balz.) ‖ Activité, par opposition à inaction : *Sa vieillesse, quoique pesante, n'était pas sans* ACTION. (Boss.) *Je demeurai le cœur et l'âme si remplis, qu'il n'y avait d'*ACTION *ni dans l'une ni dans l'autre.* (Mme de Staël.) ‖ Exécution, par opposit. à théorie, à discussion : *Pour opérer des révolutions il faut des hommes d'*ACTION. *Je suis pour la politique de discussion et d'*ACTION. (Proudh.) *Lorsque la force règne, la gloire n'appartient qu'aux vertus fortes et au talent de l'*ACTION. (Rémusat.) ‖ Mise en jeu des forces physiques ou morales de l'homme : *L'*ACTION *de boire, de marcher. L'*ACTION *de penser, de juger.*

— Fait de guerre, rencontre entre des troupes ennemies : *L'*ACTION *s'engagea à six heures du matin. Il faut voir son sang-froid, un jour d'*ACTION. *L'*ACTION *fut chaude sur notre droite. S'est-il trouvé dans une seule* ACTION *où il ne se soit attiré les yeux de toute l'armée ?* (Mass.) *Il y a tel officier qui, à la rigueur, a fait son devoir, et qui, en plusieurs années de service, ne s'est pas trouvé à une seule* ACTION. (Ste-Beuve.) ‖ Se dit plus particulièrement d'une petite bataille : *L'*ACTION *de Blénau fut une affaire décisive.* (Acad.) ‖ *Action d'éclat*, Brillant fait d'armes individuel sur le champ de bataille.

— Contenance, maintien : *Vos paroles, le ton de votre voix, votre* ACTION, *ont je ne sais quel air de qualité qui enchante les gens.* (Mol.) ‖ Se dit plus partic. des mouvements et des gestes d'un orateur : *Il faut que l'orateur exprime par une* ACTION *vive et naturelle ce que ses paroles seules n'exprimeraient que d'une manière languissante.* (Fén.) *Trois choses font le grand orateur : la première, l'*ACTION ; *la seconde, l'*ACTION ; *la troisième, l'*ACTION. (Démosth.) ‖ Par ext. Animation, chaleur que l'on met à dire ou à faire quelque chose : *Mettre de l'*ACTION *dans tout ce qu'on dit, dans tout qu'on fait.* ‖ *Langage d'action*, Les gestes, les signes par lesquels on supplée à la parole : *La parole conventionnelle, qui s'adresse à l'intelligence, nous affecte bien moins vivement que le* LANGAGE D'ACTION, *qui parle au sentiment.* (Virey.)

— *Mettre en action*, Réaliser une abstraction, une théorie, une pensée, une intention : *J'ai toujours cru que le bon n'était que le beau* MIS EN ACTION. (J.-J. Rouss.) ‖ Par ellipse on dit souvent *en action*, pour *mis en action : C'est de la morale* EN ACTION. *La comédie est l'art d'enseigner la vertu et les bienséances* EN ACTIONS *et en dialogues.* (Volt.) *Séparez la croyance en Dieu de toute obligation envers lui, de tout hommage religieux, et vous n'aurez plus que l'athéisme* EN ACTION. (Frayss.) *Ce n'est plus seulement un grand luxe joint à un goût exquis, c'est de la poésie* EN ACTION. (E. Sue.) ‖ *Être en action*, Se donner du mouvement, ou fonctionner, en parlant des choses : *Cet homme* EST *toute la journée* EN ACTION. *Voilà un moulin qui* EST EN ACTION *toute l'année.* ‖ Par ellipse du v. *être : Quand je vois cette multitude confuse de gens qui vont et qui viennent, toujours occupés de leurs desseins et toujours* EN ACTION *pour y réussir et les conduire à bout...* (Bourdal.) ‖ *Action de grâces*, Témoignage de reconnaissance, remercîment : *Les airs retentissent de leurs bénédictions et de leurs* ACTIONS DE GRÂCES. (Mass.)

— Littér. Evénement principal qui fait le sujet d'un roman, d'un poëme, d'une pièce de théâtre, avec tous les développements dont il est susceptible : *L'*ACTION *d'un poëme doit finir au moment que l'intérêt cesse.* (Marmontel.) *Ne laissez jamais deux* ACTIONS *se coudoyer dans un même drame.* (Topffer.)

Que dès les premiers vers l'*action* préparée
Sans peine du sujet aplanisse l'entrée.
BOILEAU.

‖ Intérêt, mouvement, en parlant d'un drame, d'une tragédie : *On dit qu'il y a beaucoup d'*ACTION *dans une pièce de théâtre, quand la plupart des choses s'y passent en action et non en récit.* (Trév.)

Tout doit être *action* dans une tragédie.
VOLTAIRE.

— Gramm. Ce qu'exprime, ce que marque le verbe : *Dans une proposition active, l'*ACTION *exprimée par le verbe tombe sur un complément.*

— Jurispr. Recours, moyen légal, poursuite faite en justice pour obtenir, conserver ou recouvrer la jouissance d'un droit : *Intenter une* ACTION *en diffamation.*

— Comm. et financ. Titre représentatif de la part d'intérêt prise par un particulier dans une société soit anonyme, soit en commandite, soit civile : ACTION *au porteur.* ACTION *nominative.* ACTION *libérée. Société par* ACTIONS. *Les* ACTIONS *auront été transmises à des tiers que je ne connais pas.* (Chateaub.) *Les* ACTIONS *ont triplé de valeur et j'ai encaissé un million.* (Alex. Dum.) *S'il voulait me céder quelques* ACTIONS, *ce serait bien mon affaire.* (Scribe.) *Donnez-lui l'ordre d'employer tous vos fonds en* ACTIONS. (Balz.)

— Fig. et fam. *Les actions haussent ou montent, les actions baissent*, Se dit plaisamment de la tournure que prennent les affaires de quelqu'un, surtout quand il s'agit de questions d'intérêt ou de cœur : *Depuis qu'il a hérité, les* ACTIONS *haussent. Ne lui prêtez point d'argent, les* ACTIONS *baissent. Je ne sais si vos* ACTIONS *monteront à mesure que les miennes baisseront ; je lui parle sans cesse de vous.* (Mme d'Epinay.)

— Peint. Se dit de la pose, des gestes et de l'expression avec lesquels, dans un tableau, une figure exprime son caractère, et traduit les pensées qui l'agitent : *Cette figure est sublime d'*ACTION.

— Mécan. Effort qu'exerce un corps ou une puissance sur un autre corps ou sur une autre puissance : *L'*ACTION *du levier sur une masse.* ‖ *Quantité d'action d'un corps en mouvement*, Produit de la masse de ce corps par sa vitesse.

— Manég. *Avoir de l'action*, Se dit d'un cheval qui a de l'ardeur, qui mâche continuellement son mors, qui jette beaucoup d'écume, et par là se tient la bouche toujours fraîche.

— Mar. **Action !** interj. Commandement qu'un instructeur fait à des canonniers, lorsqu'après l'explication des divers temps de leur exercice, il veut leur indiquer le moment où ils doivent commencer à agir.

— **Encycl.** Droit. Le mot *action* sert à désigner le droit que nous avons de réclamer en justice ce qui nous est dû et ce qui nous appartient, et le recours à l'autorité judiciaire par lequel nous exerçons ce droit. L'action est dite *personnelle* quand elle a pour but de réclamer l'exécution d'un contrat ; *réelle*, quand elle poursuit la revendication d'une chose ; *mixte*, quand elle est à la fois dirigée contre les biens et la personne du détenteur. Elle est *mobilière* ou *immobilière*, selon qu'elle a pour but d'obtenir un meuble ou un immeuble ; *possessoire*, quand c'est la possession ; *pétitoire*, quand c'est la propriété qui est réclamée ; *hypothécaire*, si l'on demande un droit d'hypothèque, et *domaniale*, s'il s'agit de la propriété d'un domaine de l'Etat. Enfin, on distingue l'action *criminelle* ou *publique*, qui poursuit la punition d'un crime et qui appartient au ministère public, et l'action *civile*, qui poursuit la réparation d'un dommage privé.

A Rome, où le préteur s'occupait seulement du point de droit et renvoyait à un juge ou juré désigné par lui l'examen et la solution de la question de fait, le mot *action* s'appliquait d'une façon spéciale à la formule par laquelle avait lieu ce renvoi, et qui était une autorisation de poursuivre.

— Comm. En matière commerciale et industrielle, le mot *action* exprime la part d'intérêt qu'ont les membres de certaines sociétés dans le fonds et les bénéfices de ces sociétés. On donne également ce nom au titre représentatif de cette part d'intérêt. L'action est dite *nominative*, quand elle porte le nom de celui qui en a déposé le prix ; dans ce cas, elle ne peut être transmise qu'au moyen d'un transfert et de l'inscription d'un nouveau propriétaire sur les registres ; elle est *au porteur*, quand elle se négocie de la main à la main. On nomme action *industrielle*, action de *jouissance*, *coupon de fondation*, une action qui représente, non un apport fait en espèces, mais seulement une participation spéciale à la société comme fondateur, administrateur, etc. Les actions sont une invention moderne. Elles mobilisent la richesse nationale, donnent un grand essor à l'esprit d'entreprise, suscitent des opérations que les fortunes particulières ne pourraient ou n'oseraient tenter, permettent la participation des plus petits capitaux aux plus grandes affaires, et créent un mode d'association dont la puissance est, en quelque sorte, indéfinie.

— Littér. On appelle *action*, en littérature, le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet d'un poëme ou d'une pièce de théâtre. L'action se compose de trois parties : l'*exposition*, le *nœud* et le *dénoûment*. L'action doit être une, simple, vraisemblable, complète :

Qu'en un lieu, qu'en un temps, un seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli ;

c'est ce qu'on appelle la loi des *trois unités :*

de lieu, de temps et d'action. On peut faire et l'on a fait bon marché des unités de lieu et de temps ; mais l'unité d'action ne saurait être trop rigoureuse. — Dans l'art oratoire, l'*action* est le geste et le débit; les anciens y attachaient la plus grande importance, et l'on connaît à ce sujet le mot de Démosthène.

— **Syn. Action, acte.** V. ACTE.

— **Syn. Action, bataille, combat.** La *bataille* a lieu entre deux armées : *On a vu dans ce siècle des* BATAILLES *de près de cent mille hommes, qui n'ont pas eu de grandes suites.* (Volt.) Le *combat* peut n'avoir lieu qu'entre deux ou plusieurs personnes : *Mille petits* COMBATS *suivirent la bataille de Montcontour.* (Volt.) Le mot d'*action* convient proprement quand on ne peut pas affirmer si l'affaire est générale ou partielle : *Le duc de Vendôme était d'une grande mollesse, mais, un jour d'*ACTION, *il réparait tout par sa présence d'esprit et par ses lumières.* (Volt.)

— **Syn. Actions (bonnes), œuvres (bonnes).** *Bonnes actions* est l'expression ordinaire : *Ce général regrait qu'il suffisait, pour commander, de louer les* BONNES ACTIONS, *sans châtier les mauvaises.* (Roll.) *Bonnes œuvres* est l'expression religieuse : *Le sceau de la piété, ce sont les* BONNES ŒUVRES *et la conversion du cœur.* (Boss.)

— **Épithètes.** Bonne, belle, louable, juste, généreuse, glorieuse, noble, vertueuse, magnifique, admirable, extraordinaire, d'éclat, hardie, étonnante, surprenante, inconcevable, incroyable, inouïe, audacieuse, téméraire, prématurée, imprudente, dangereuse, funeste, fatale, blâmable, coupable, criminelle, impie, sacrilège, meurtrière, parricide, infâme, héroïque, bizarre, étrange, singulière, cruelle, affreuse, horrible, épouvantable, effroyable, détestable, condamnable, vile, honteuse, infâme.

ACTIONNABLE adj. (ak-si-o-na-ble — rad. *action*). Contre qui on peut intenter une action judiciaire ; qui peut être actionné.

ACTIONNAIRE s. (ak-si-o-nè-re — rad. *action*). Propriétaire d'action dans une société anonyme ou en commandite : *Les* ACTIONNAIRES *de la Banque de France. L'assemblée générale des* ACTIONNAIRES. *L'*ACTIONNAIRE *est la tête de somme, la matière exploitable de la commandite.* (Proudh.) *Avec reste de la somme, il se fait* ACTIONNAIRE *du journal le* National. (Balz.) *Encore deux cents abonnés, la* Revue *allait donner cinq pour cent de dividende à ses* ACTIONNAIRES. (Balz.) *Les* ACTIONNAIRES *sont individuellement tenus de remplir leurs obligations.* (Encycl. mod.)

Il se retire enfin trois fois millionnaire,
Tandis que l'hôpital s'ouvre à l'*actionnaire*.
PONSARD.

— Par ext. Celui qui participe aux profits d'une chose : *Louis XV était le plus fort* ACTIONNAIRE *du pacte de famine.* (Proudh.)

— *Actionnaire commanditaire*, Actionnaire qui ne fait que commanditer une entreprise, c'est-à-dire qui ne s'engage pas au delà de la somme qu'il fournit.

ACTIONNAIREMENT adv. (ak-si-o-nè-re-man — rad. *action*). Néol. Par actions industrielles, au moyen d'actions : *Propriétés possédées* ACTIONNAIREMENT. (Legoar.)

ACTIONNANT (ak-si-o-nan) part. prés. du v. Actionner.

ACTIONNÉ, ÉE (ak-si-o-né) part. pass. du v. Actionner. Poursuivi judiciairement : *Être* ACTIONNÉ *par ses créanciers. Être* ACTIONNÉ *en justice.* « Empressé, affairé : *Cet enfant est trop* ACTIONNÉ *au jeu.*

— Physiq. Qui a reçu une impression : *Le mercure a développé une image de la dentelle sur la portion seulement qui avait été* ACTIONNÉE *par la lumière blanche.* (Claudet.)

ACTIONNEL, ELLE adj. (ak-si-o-nè-le — rad. *action*). Qui agit, qui crée : *L'être* ACTIONNEL *ou intérieur doit n'être soumis à aucune des conditions physiques par lesquelles l'homme extérieur, l'homme sensible, est arrêté dans ses manifestations.* (Balz.)

ACTIONNER v. a. ou tr. (ak-si-o-né — rad. *action*). Intenter une action, poursuivre en justice : *S'il ne paye pas, il faudra l'*ACTIONNER. (Acad.) *Grandet répondit que le notaire et l'agent de change, dont les épouvantables faillites avaient causé la mort de son frère, pouvaient être devenus bons, et qu'il fallait les* ACTIONNER *afin d'en tirer quelque chose.* (Balz.)

— Par ext. Harceler, tourmenter quelqu'un, lui faire de vifs reproches : *Je l'ai relancé, je l'*AI ACTIONNÉ *vigoureusement.*

S'actionner, v. pr. Se donner du mouvement, agir avec vigueur : S'ACTIONNER *au travail. Cet enfant s'*ACTIONNE *trop au jeu.*

ACTIUM (ak-si-omm), ville et promontoire de la Grèce, dans l'Acarnanie. L'an 31 av. J.-C., Antoine et Octave s'y livrèrent une célèbre bataille navale.

ACTIUM (BATAILLE D'). Antoine et Octave, après leur victoire à Philippes, se partagèrent le monde ; mais entre ces deux hommes dévorés d'une égale ambition, dont l'intérêt et le danger avaient seuls fait taire les mutuelles défiances, l'harmonie ne pouvait régner longtemps ; chacun d'eux se disait que l'empire de l'univers ne saurait se partager, et que l'autre devait disparaître de la scène. Une lutte suprême était imminente ; tous les esprits clairvoyants en pressageaient la certitude et presque les résultats ; car, tandis qu'Antoine, au milieu des fêtes et des spectacles, oubliait cette activité, mère du succès, qui lui avait autrefois valu l'estime et la confiance de César, tandis qu'il mettait sa renommée et ses lauriers sous les pieds d'une reine d'Égypte, le froid et astucieux Octave, marchant droit à son but, exploitait habilement à son profit ces blessures faites à l'orgueil du peuple romain, levait des légionnaires en Italie avec l'assentiment du sénat, équipait des vaisseaux, ne négligeait aucun des préparatifs qui pouvaient assurer le triomphe d'une entreprise où allait se jouer le sort du monde. Et comme si Antoine avait pris à tâche de fournir à un rival déjà trop redoutable des prétextes qui pussent servir de masque à sa propre ambition, il souleva une irritation générale à Rome en démembrant pour ainsi dire l'empire en faveur de Cléopâtre, qu'il proclama reine de Chypre, de Cilicie, de Célésyrie, d'Arabie et de Judée, en même temps qu'il gratifiait les deux fils qu'il avait eus d'elle du titre de *rois des rois*. Ce défi insensé à la juste susceptibilité de la république fut une des principales causes de sa perte ; on cessa de le craindre dès qu'on connut l'ivresse scandaleuse dans laquelle il était plongé, et lorsqu'on ne vit plus en lui, au lieu d'un général romain, qu'un satrape ivre de plaisirs et de débauche. Octave, affectant plus de mépris que de courroux, ne déclara la guerre qu'à Cléopâtre, et parut regarder Antoine comme déjà dépouillé d'un pouvoir qu'il souillait en le mettant aux mains d'une reine. Cependant, il ne put tirer de l'Italie, épuisée par les guerres civiles, que quatre-vingt mille légionnaires, douze mille cavaliers et deux cent cinquante vaisseaux, seules forces avec lesquelles il pouvait balancer la fortune contre les cinq cents vaisseaux et les cent douze mille hommes, sans compter les troupes alliées, qu'il allait lui opposer son rival. Mais plus actif qu'Antoine, il avait déjà traversé la mer Ionienne, que celui-ci était encore à Samos, endormi au sein des plaisirs. Il se réveilla enfin au bruit des armes, et vint, avec sa flotte, jeter l'ancre près du promontoire d'Actium, en Epire. Ses vaisseaux étaient du double plus nombreux que ceux d'Octave, et fastueusement armés ; mais lourds, mal équipés, mal manœuvrés, et peu propres au combat. Octave commandait à moins de soldats, mais il comptait dans ses rangs plus de Romains ; il avait une flotte moins de vaisseaux, mais ils étaient plus légers et ses matelots plus habiles ; de plus, il défendait la fierté romaine et l'honneur de la patrie, foulés aux pieds par Antoine et par une reine étrangère. Tous les généraux de ce dernier le conjuraient de ne point confier sa destinée à l'inconstance des vents et des flots ; ils demandaient à livrer bataille sur leur, ses devoirs comme général, comme soldat et comme homme, abandonnant une foule de guerriers valeureux qui mouraient pour lui, il se jeta dans un faible esquif, et courut sur les traces de la beauté fatale qui avait commencé ses malheurs et qui consommera sa ruine, et à laquelle, pour dernier triomphe, il allait offrir le déshonneur du plus grand des lieutenants de César. Longtemps absorbé dans de lugubres réflexions, tenant sa tête baissée entre ses deux mains, morne et sombre, il ne reprit un peu de courage que pour défendre indigne objet de son amour contre ceux qui la poursuivaient. Il continua sa fuite jusqu'au promontoire de Ténare ; c'est là qu'il apprit l'entière défaite de sa flotte. Même après le lâche abandon de leur général, les troupes navales repoussèrent pendant longtemps encore, avec un héroïque courage, les attaques furieuses des soldats d'Octave ; mais las enfin de résister tout à la fois aux flots irrités, aux vents déchaînés et à des ennemis dignes de leur valeur, ils se rendirent après avoir perdu cinq mille hommes et trois cents vaisseaux (31 av. J.-C.). De son côté, l'armée de terre, qui avait adressé à Antoine de si vives instances pour qu'il lui confiât la défense de sa gloire et de sa fortune, ne pouvait croire à la fuite honteuse de celui qui l'avait mence tant de fois à la victoire. Ces braves soldats s'attendaient à chaque instant à voir Antoine reparaître à leur tête ; pendant sept jours ils résistèrent généreusement à toutes les tentatives de défection dirigées contre leur fidélité ; mais enfin livrés par Canidius, leur général, et par leurs principaux officiers, ils passèrent sous les drapeaux d'Octave, que cet heureux événement acheva de rendre le maître du monde.

ACTIVANT (ak-ti-van) part. prés. du v. Activer.

ACTIVANT, ANTE adj. (ak-ti-van, an-te — rad. *activer*). Qui active : *Le sel a pour la végétation des propriétés* ACTIVANTES.

ACTIVÉ, ÉE (ak-ti-vé) part. pass. du v. Activer. Pressé, hâté, accéléré : *La végétation a été* ACTIVÉE *par les dernières pluies. Les préparatifs sont* ACTIVÉS. (Journ.) *L'œuvre du temps a été* ACTIVÉE *par les dépradations des barbares.* (Th. Lam.) « Stimulé, en parlant des animaux : ACTIVÉS *par le fouet à double mèche, les bœufs se mirent à piétiner circulairement, faisant jaillir sous leurs pieds fourchus le grain de l'épi.* (Th. Gaut.)

ACTIVEMENT adv. (ak-ti-ve-man — rad. *actif*). D'une manière active : *Il pensait toujours à la chimie, mais il ne voulait pas s'en occuper* ACTIVEMENT. (Balz.) *Malgré la douleur dont j'étais accablé, je poussai* ACTIVEMENT *les préparatifs de mon départ.* (G. Sand.) *Et puis cette chère petite me seconde si* ACTIVEMENT *en toutes choses, que j'en suis à la fois touchée et émerveillée.* (E. Sue.)

— Gramm. Dans un sens actif, en parlant des verbes neutres : *Sous cet ombrage fameux* (phrase de Bossuet : Dormez votre sommeil, grands de la terre, *le verbe neutre* dormir, *qui a pour complément direct* sommeil, *est employé* ACTIVEMENT.

— **Antonyme.** Neutralement.

ACTIVER v. a. ou tr. (ak-ti-vé — rad. *actif*). Donner de l'activité à, presser l'exécution d'une chose : ACTIVER *des travaux. Activer le sang.* ACTIVER *la digestion.* ACTIVER *le feu. Il présente une comédie en trois actes, elle est reçue, elle obtient un tour de faveur, les comédiens la répètent, et la direction* ACTIVE *les répétitions.* (Balz.) *Shakspeare* ACTIVE, *à travers les races et les peuples, la circulation de la pensée et le sentiment du beau.* (Ph. Chasles.)

S'activer, v. pr. Etre activé : *N'est-il pas évident que la dissolution de toutes les vieilles croyances* S'ACTIVE *avec une rapidité effrayante?* (P. Lacroix.)

ACTIVITÉ s. f. (ak-ti-vité — lat. *activitas*, même sens). Puissance d'agir; vivacité dans l'action, dans le travail, dans le sentiment : *L'*ACTIVITÉ *du feu. L'*ACTIVITÉ *d'un poison. L'*ACTIVITÉ *de l'esprit. L'âme a la conscience de son* ACTIVITÉ. *C'est Dieu qui renouvelle à chaque moment l'*ACTIVITÉ *de ce feu, et qui le fera subsister au delà des siècles.* (Bourdal.) *L'*ACTIVITÉ *fait plus de fortunes que la prudence.* (Vauven.) *L'*ACTIVITÉ *est aussi nécessaire au bonheur que l'agitation lui est contraire.* (Lévis.) *La capacité intellectuelle et* L'ACTIVITÉ *ont été souvent le seul capital primitif des négociants.* (J.-B. Say.) *La force est doublée par* L'ACTIVITÉ. (Boiste.) *Cette femme indolente et superbe de mollesse était en proie à une* ACTIVITÉ *dévorante.* (G. Sand.) *Et cette étude incongrue nous donnera d'aliment à la dévorante* ACTIVITÉ *de son esprit.* (E. Sue.) *L'*ACTIVITÉ, *c'est la force en action.* (Geruzez.) *L'*ACTIVITÉ *d'un être se résume dans sa fécondité.* (Lacordaire.) *La mauvaise* ACTIVITÉ *est l'*ACTIVITÉ *volontaire et libre.* (V. Cousin.) *La paresse des mains fait souvent toute l'*ACTIVITÉ *de l'imagination.* (Mme C. Bachi.) *L'*ACTIVITÉ *passionnée constitue le drame; elle le remplit de crimes.* (Ph. Chasles.) *En général le* XVIIIe *siècle ne comprit pas assez la théorie de l'*ACTIVITÉ *spontanée.* (Renan.) « Diligence avec laquelle une chose est faite : *On remarque une* ACTIVITÉ *prodigieuse dans les travaux du nouveau boulevard.* « Peut s'empl. au pl. : *La prière a des* ACTIVITÉS *enchanteresses, elle est le dernier culte.* (Balz.)

— Phys. et astron. *Sphère d'activité*, Espace dans lequel un corps exerce son influence, et hors duquel il n'a plus d'action appréciable. *La* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *d'un Rambeau, d'un foyer, d'un aimant.* La SPHÈRE D'ACTIVITÉ *des étoiles nous est inconnue.* La SPHÈRE D'ACTIVITÉ *du soleil s'étend jusqu'aux planètes les plus reculées.*

— Fig. Etendue dans laquelle un homme exerce la puissance d'action, d'idées, d'intelligence, qui est en lui : *Sa* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *est très-restreinte. Les âmes d'une certaine trempe ont une* SPHÈRE D'ACTIVITÉ *dans laquelle rien ne leur résiste.* (J.-J. Rouss.) *Les individus nous intéressent selon qu'ils entrent plus ou moins dans notre* SPHÈRE D'ACTIVITÉ. (Boiste.) *Le pouvoir du président d'une république ne s'exerce que dans la* SPHÈRE D'UNE ACTIVITÉ *restreinte.* (De Tocqueville.)

— **En activité**, loc. adv. Se dit de celui qui exerce actuellement les fonctions de sa place, de son grade, principalement dans le service militaire : *Après six mois de congé, cet officier est rentré* EN ACTIVITÉ. « Se dit aussi des choses qui sont en pleine exécution : *La maison, le vaudeville est* EN *pleine* ACTIVITÉ.

— **Encycl.** Philos. Tous les êtres, sans distinction, tirés ou vivants, depuis le grain de poussière jusqu'à l'homme, sont doués d'*activité*. La matière est essentiellement active, et les divers modes de cette *activité* sont ce qu'on appelle des *forces*. Le dualisme de Descartes étendue et pensée, supprimait en quelque sorte l'*activité* dans le monde moral et dans le monde physique ; la monadologie de Leibnitz fit du mot *force*, *activité*, un synonyme de substance. L'*activité* spéciale des êtres organisés se distingue, sous le nom de *vie*, de l'*activité* générale de la matière ; l'*activité* des êtres doués de raison se distingue, sous le nom d'*activité* morale, de l'*activité* vitale. « Sur cette dernière distinction reposent, dit l'*Encyclopédie nouvelle*, toute la morale, et non-seulement toute la morale, mais toute la sociabilité, toute la police des Etats ; elle est le fondement de toute pénalité. »

— Art milit. *L'activité de service* ou simplement *l'activité*, exprime la position de tout individu qui est compté sur la force numérique d'une armée soit comme simple soldat, soit comme officier ou sous-officier exerçant l'emploi de son grade. En France, l'*activité* s'étend par les cadres absolus, par les congrès de libération, par la réforme, par la retraite, par la démission, enfin par la désertion. Elle s'interrompt par les congés illimités, par la disponibilité et par la non-activité. La non-activité est la position de l'officier hors cadre et sans emploi. Elle ne peut exister que pour l'une des causes suivantes : licenciement de corps, suppression d'emploi ; infirmités temporaires, retrait ou suspension d'emploi.

— **Syn. Activité, célérité, diligence, promptitude, rapidité, vélocité, vitesse.** *Vitesse* est un terme général employé surtout en physique : *Bacon détermina la* VITESSE *des rayons solaires.* (Volt.) La *rapidité* est une grande vitesse, qui emporte, qui entraîne : *La* RAPIDITÉ *d'une pente, d'un torrent, des ondes d'un fleuve. L'éloquence de Mirabeau avait une* RAPIDITÉ *entraînante.* La *célérité* suppose une grande vitesse, mais sans idée de force et de violence, et s'applique proprement à un travail, à une tâche, etc. : *Les marmottes creusent la terre avec une merveilleuse* CÉLÉRITÉ. (Buff.) *Vélocité* est d'un usage plus rare, plus special, et s'emploie surtout en termes d'astronomie et de cosmogonie : *La* VÉLOCITÉ *d'une comète. Dans le système d'Epicure, on ne peut pas dire que certains atomes aient plus de* VÉLOCITÉ *que d'autres.* (Condill.) *Activité* exprime du zèle, de l'ardeur : *On remarquait dans le duc de Vendôme un mélange d'*ACTIVITÉ *et d'indolence.* (Volt.) *Promptitude* marque la soudaineté : *Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi, elle les envoie du moins avec une incroyable promptitude.* (Boss.) *Diligence* marque du soin : *Grappes de raisin échappées à la* DILIGENCE *du vendangeur.* (Mass.)

ACTODRÔME s. m. (ak-to-drô-me — du gr. *aktè*, rivage ; *dromos*, course). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des échassiers.

ACTON n. pr. (ak-ton). Hortic. S'emploie dans la locution *greffe d'Acton*, greffe par approche qui se pratique sur les branches des arbres résineux.

ACTON (Joseph), homme d'Etat, né à Besançon en 1737, m. en Sicile en 1808. Il servit successivement dans la marine de France, de Toscane et de Naples, et devint premier ministre dans ce pays, par la faveur de la reine Marie-Caroline (1785). Animé d'une haine implacable contre la France, qui l'avait lui-même méconnu son mérite, il se fit l'instrument de l'Angleterre et de lord Hamilton, et entraîna sa patrie adoptive dans une suite d'hostilités funestes qui amenèrent enfin l'invasion de Championnet et la fondation de la république Parthénopéenne. Ecarté définitivement en 1803, il alla finir ses jours en Sicile, dans l'obscurité et le mépris.

ACTOR, nom porté par un grand nombre de personnages mythologiques : l'aîeul de Patrocle, qui régna en Aulide ; — un fils de Neptune et d'Agamède ; — un compagnon d'Hercule dans la guerre contre les Amazones ; — guerrier du pays des Arunces, en Italie, et dont Turnus portait le javelot après l'avoir tué dans un combat ; guerrier tué par Clanis aux noces de Pirithoüs, dans le combat des Lapithes et des Centaures ; — un fils d'Acaste, tué à la chasse par Pélée, — Actor fut aussi le nom d'un des Argonautes.

ACTRICE s. f. V. ACTEUR.

Actrice chez elle (L'), opéra-comique en un acte, paroles de Mazelier, musique de Halaynac, représenté à l'Opéra-Comique en 1799. L'auteur composa cette pièce pour Mme Saint-Aubin, actrice célèbre de ce temps. L'intrigue en est d'une facilité extrême, et elle a ou le sort de la plupart des ouvrages dans lesquels on a fait jouer aux comédiens le double rôle d'acteur et de personnage. Nos auteurs modernes ont trop souvent exploité cette fausse situation, qui fait que le spectateur hésite et se demande si le héros est l'acteur ou si l'acteur est le héros.

ACTUAIRE s. m. (ak-tu-è-re — du lat. *actuarius*, greffier, notaire). Ant. Scribe, charge de recueillir les discours prononcés dans le sénat ou les assemblées publiques. « Officier qui tenait les comptes du commissariat des vivres, recevait des fournisseurs les approvisionnements pour l'usage de l'armée, et les distribuait en rations aux troupes.

ACTUALISATION s. f. (ak-tu-a-li-za-si-on — rad. *actualiser*). Néol. Action d'actualiser.

ACTUALISÉ, ÉE (ak-tu-a-li-zé) part. pass. du v. Actualiser.

ACTUALISER v. a. ou tr. (ak-tu-a-li-zé — rad. *actuel*). Néol. Rendre actuel.

S'actualiser, v. pr. Devenir actuel.

ACTUALITÉ s. f. (ak-tu-a-li-té — rad. *actuel*). Néol. Etat de ce qui est actuel ; qualité d'une chose qui offre un intérêt actuel : *C'est une question pleine d'*ACTUALITÉ. *Il est dans le caractère français de se passionner pour le mérite de l'actualité, pour les bâtons flottants de l'*ACTUALITÉ. (Balz.)

— Au pluriel, Choses actuelles, choses du moment : *Dans la dernière discussion de la Chambre des communes sur diverses* ACTUALITÉS *politiques, une interpellation a été faite au sujet de la situation de l'Italie.* (Journ.) *Le journalisme ne peut vivre que d'*ACTUALITÉS. (Raym.)

ACTUARIUS, médecin grec de la fin du XIIIe siècle. Il jouit en son temps d'une grande célébrité, et on lui attribue l'introduction en Europe des purgatifs doux. Ses ouvrages, compilés surtout dans Galien, ont été réunis en 1556, Paris.

ACTUEL, ELLE adj. (ak-tu-è-le — lat. *actualis*, même sens). Qui existe à l'état actif; réel : *Paperasse, serviteur actuel. L'âme peut, avec l'aide de Dieu, s'établir dans une résolution* ACTUELLE *et véritable de s'éloigner pour jamais du péché.* (Bourdal.) « S'empl. subst. : L'ACTUEL, *c'est ce qui a cessé d'être simplement possible, pour exister en réalité et à l'état de fait.* (Franck.)

— Qui existe, qui est usité au moment où l'on parle : *La chambre* ACTUELLE. *Le régime* ACTUEL. *Le langage* ACTUEL. *Quoi de plus sot, dans nos mœurs* ACTUELLES, *que la présentation officielle du futur à la jeune fille?* (H. Beyle.) *Vous avez déjà très-indisposément causé le malheur* ACTUEL *de votre fils, en ne lui donnant pas de carrière.* (Balz.) *La littérature* ACTUELLE *peut être en partie le résultat de la révolution, sans en être l'expression.* (V. Hugo.) « Scémpl. substantiv. : *Celui qui veut s'en tenir au présent, à l'*ACTUEL, *ne comprendra pas l'*ACTUEL. (Michelet.)

— Se dit aussi des personnes : *Le ministre* ACTUEL. *Le préfet* ACTUEL. *Le propriétaire actuel de Kernaguen.* (Cambronne.) *La chambre de Voltaire, telle qu'elle était à sa mort.* (A. Karr.) *Elle est plus belle que la prima donna* ACTUELLE, *dont on fait tant de bruit.* (G. Sand.)

— Méd. *Cautère actuel*, Caustique qui agit physiquement, c'est-à-dire en vertu de la haute température dont il est doué, par opposition à *cautère potentiel*, caustique qui agit chimiquement.

— Philos. *Volonté actuelle*, Volonté en action, appliquée à un objet, par opposition à *volonté potentielle*, faculté générale de vouloir. « *Intention actuelle*, Effective, par opposition à *intention habituelle*, qui est seulement en principe, en puissance.

— Théol. *Grâce actuelle*, Grâce qui donne le pouvoir d'agir, par opposition à *grâce habituelle ou sanctifiante*, qui est l'état même de justice. « *Péché actuel*, Péché commis avec consentement, par opposition à *péché originel*, qui est contracté sans consentement et que chaque homme apporte en venant au monde.

— **Antonymes.** Passé, futur.

ACTUELLEMENT adv. (ak-tu-è-le-man — rad. *actuel*). Présentement, au moment où l'on parle : *Il est* ACTUELLEMENT *en Angleterre. Les animaux* ACTUELLEMENT *domestiques ont été primitivement sauvages. Apprenez-moi, me dit-il, qui sont les seigneurs qui ont* ACTUELLEMENT *le plus de part à la confiance du roi d'Espagne.* (Le Sage.) *La conscience est cette faculté par laquelle nous sommes sans cesse avertis de ce qui s'opère* ACTUELLEMENT *en nous.* (Royer-Collard.)

— Logiq. En acte, en réalité, par oppos. à *virtuellement*, qui signifie En puissance, en principe.

— **Syn. Actuellement, aujourd'hui, maintenant, à présent, présentement.** *A présent* marque un rapport à un temps antérieur : *Elle croit se porter mieux* A PRÉSENT. (Mme de Sév.) *Présentement* ne marque pas expressement de rapport avec le passé : *Il fait souvent des voyages à Paris, et je crois même qu'il y est* PRÉSENTEMENT. (Mme de La Fayette.) *Actuellement* marque quelque chose d'opposé à ce qui est idéal, hypothétique : *Nous vous disposons* ACTUELLEMENT *à régner un jour avec les saints dans le ciel.* (Bourdal.) *Maintenant* exprime une suite ou une continuité : *L'orage gronde* MAINTENANT *plus fort que jamais...* (Volt.) *Aujourd'hui* s'emploie surtout pour opposer une époque à une autre : *Les hommes, tout éclairés qu'ils sont* AUJOURD'HUI, *sont les esclaves de seize siècles d'ignorance qui les ont précédés.* (Volt.)

ACUANITES s. m. pl. (a-ku-a-ni-te). Hist. relig. Secte de manichéens, fondée par Acua, disciple de Manès.

ACUDIE s. f. (a-ku-di). Entom. Insecte phosphorescent des Indes.

ACUITÉ s. f. (a-ku-i-té — du lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu : L'*ACUITÉ d'une pointe, d'un clou.*

— Par anal. Se dit de l'intensité des sons : *Au delà de ces limites, la trop grande* ACUITÉ *des sons et leur extrême gravité ne permettent plus qu'ils soient perçus par des oreilles humaines.* (Dict. des arts.) *Les sons ont d'autant plus d'*ACUITÉ *qu'ils résultent d'un plus grand nombre de vibrations dans un temps donné.* (J.-J. Rouss.) « Fig. en parlant des regards vifs et perçants : *D'Artagnan redoubla l'*ACUITÉ *de ce regard auquel nul secret ne résistait.* (Alex. Dum.)

— Absol. Finesse, pénétration d'esprit : *J'ai l'*ACUITÉ, *la persévérance ; j'ai la conviction ; je gouverne un peuple mystérieux qui a pris pour devise la devise de Dieu.* (Lamart.)

— Méd. Intensité des maladies aiguës : *Le terme d'*ACUITÉ *ne doit pas s'entendre de la durée de la maladie prise dans son ensemble, mais de celle des éléments qui la constituent, et de leur intensité.* (Encycl. mod.)

— Par ext. Intensité des sensations : L'*ACUITÉ de la douleur. Déjà ses sensations intuitives avaient cette* ACUITÉ *qui doit appartenir aux perceptions intellectuelles des grands poètes, et les faire souvent approcher de la folie.* (Balz.)

ACULÉ, ÉE adj. (a-ku-lé — du lat. *acus*, aiguille). Hist. nat. Qui porte un aiguillon. « ACULÉES, s. f. pl. Entom. Section d'hyménoptères.

ACULÉIFORME adj. (a-ku-lé-i-for-me — du lat. *acus*, aiguille, et *forme*). Bot. Se dit des organes qui ressemblent à des aiguilles.

— Zool. Se dit des écailles de poissons qui ont la forme de pointes recourbées.

ACUMINÉ, ÉE adj. (a-ku-mi-né — du lat. *acuminatus*, pointu). Bot. Se dit d'une feuille, d'un pétale, ou de tout autre organe foliacé, qui se termine brusquement en pointe à son sommet : *Les noisettier a des feuilles* ACUMINÉES.

— Entom. Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles se terminent en pointe aiguë et prolongée. « On dit aussi ACUMINEUX.

ACUMINEUX, EUSE adj. (a-ku-mi-neu, eu-ze). V. ACUMINÉ.

ACUMINIFÈRE adj. (a-ku-mi-ni-fè-re — du lat. *acumen*, pointe ; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des tubercules en peu pointus.

ACUMINIFOLIÉ, ÉE adj. (a-ku-mi-ni-fo-li-é — du lat. *acumen*, pointe ; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante à feuilles acuminées.

ACUNHA (Carillo d'), archevêque de Tolède, ministre de Henri IV de Castille. Souleve ensuite contre lui, contribua à placer sur le trône Isabelle, sœur de Henri, et se révolta également contre elle. Mort en 1482.

ACUNHA (Ant. Osorio d'), évêque de Zamora, un des chefs des *communeros* sous Charles-Quint. Il combattit à la tête d'un régiment de prêtres qu'il avait formé, et fut décapité après la défaite des communes insurgées (1521).

ACUNHA (Tristan d'), navigateur portugais, fut envoyé en 1506 avec d'Albuquerque au secours de Fr. d'Almeida vice-roi des Indes, et découvrit le groupe d'îles qui porte son nom. V. TRISTAN.

ACUNHA (Nuno d'), fils du précédent et vice-roi des Indes (1528-39), affermit par ses victoires la puissance portugaise, et n'en subit pas moins une disgrâce aussi éclatante qu'injuste.

ACUNHA (Rodrigue d'), archevêque de Lisbonne, un des chefs de la révolution de 1640, il arracha le Portugal à la domination espagnole et donna le trône à la maison de Bragance.

ACUPALPE s. m. (a-ku-pal-pe — du lat. *acus*, aiguille ; *palpo*, je touche). Entom. Genre de coléoptères ordinairement de couleur brune, rarement noirâtre. On les trouve dans les endroits humides.

ACUPONCTURALE ou **ACUPUNCTURALE** adj. (a-ku-ponk-tu-ral — rad. *acupuncture*). Chir. Se dit des aiguilles dont on se sert pour faire l'acupuncture.

ACUPONCTURE ou **ACUPUNCTURE** s. f. (a-ku-ponk-tu-re — du lat. *acus*, aiguille ; *punctura*, piqûre). Chir. Opération qui consiste à introduire une ou plusieurs aiguilles dans la partie du corps qui est le siége de la douleur : *Les Chinois, les Japonais et les Indiens pratiquent depuis des siècles l'*ACUPONCTURE ; *c'est leur remède universel.* (Bouillet.) « Les dictionnaires de médecine et la plupart des auteurs écrivent ACUPUNCTURE : *En médecine, lorsqu'une inflammation se déclare sur un point capital de l'organisation, on opère une petite contre-révolution sur un autre point, par des moxas, des scarifications, des* ACUPUNCTURES. (Balz.) *As-tu adopté quelque innovation, quelque système? Pourquoi n'entreprendrais-tu pas l'*ACUPUNCTURE? (Scribe.)

— **Encycl.** Cette opération, inconnue aux Grecs, aux Latins et aux Arabes, est pratiquée depuis la plus haute antiquité en Chine et au Japon, ou elle constitue l'une des principales ressources de la médecine contre un grand nombre de cas très-divers et très-vaguement déterminés, qui paraissent appartenir, en général, au cadre des affections nerveuses et rhumatismales. On s'y sert d'aiguilles très-fines qu'on introduit à travers la peau et au delà, soit en les poussant directement, soit en les tournant entre les doigts, soit en les frappant avec le doigt ou avec un très-petit maillet. Ces aiguilles sont quelquefois d'or ou d'argent, mais le plus souvent d'acier recuit. Ten-Rhyne, chirurgien hollandais, fit connaître cette méthode dans un mémoire qu'il publia à Londres en 1683. Elle était presque tombée en oubli lorsque, sur la fin du siècle dernier, Vicq d'Azyr rappela l'attention sur elle. Enfin dans les années 1824, 1825, 1826, l'acuponcture fut pratiquée et vantée par d'habiles expérimentateurs, notamment par J. Cloquet. Aujourd'hui elle est à peu près complétement abandonnée. — Aux effets produits par l'acuponcture on a imaginé de joindre ceux de l'électricité, et cette opération a reçu le nom d'*électro-puncture*.

— Gramm. Parmi les mots qui commencent par *ad*, les seuls où la consonne *d* se redouble sont : *additif, addition, additionnel, additionner, adducteur, adductif, adduction*, et quelques autres peu connus, ainsi que certains noms propres. La consonne *d* ne se redouble dans aucun autre mot.

AD s. m. Nom d'une ancienne tribu arabe dont parle souvent le Coran, et que Dieu extermina à cause de son idolâtrie.

ADACA s. f. (a-da-ka). Bot. Plante du Malabar que l'on emploie en médecine contre la colique et les hémorroïdes.

ADACTION s. f. (a-dak-si-on — lat. *adactio*, même sens). Action de contraindre ; assujettissement rigoureux, forcé.

ADACTYLE adj. (a-dak-ti-le — du gr. *a* priv. ; *daktulos*, doigt). Zool. Qui n'a pas de doigts. « S'applique aussi aux crustacés dont les pattes antérieures sont dépourvues de pinces.

ADAD, roi de Syrie, que ses sujets honorèrent comme un dieu après sa mort. On croit que c'est le Dagon des Philistins.

ADAGE s. m. (a-da-je — du lat. *adagium ; formé de ad agendum*, pour agir, qui doit être fait). Maxime, sentence, dire populaire : *J'en suis encore à cet* ADAGE *que Dieu est dans tout et que la nature est son temple.* (G. Sand.) *S'il est vrai, d'après un* ADAGE, *qu'on puisse juger une femme en voyant la porte de sa maison, les appartements doivent traduire son esprit avec encore plus de fidélité.* (Balz.) *Un* ADAGE *disait autrefois : Braconnier comme un garde.* (Toussenel.) *De la vraie sentence et de l'*ADAGE :

« *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.* »
(Ch. de Rémus.)

Cours dignes de sentir le prix de l'amitié,
Retenez cet ancien *adage* :
Le tout ne vaut pas la moitié.
FLORIAN.

« S'emploie souvent avec une intention de dénigrement : *Par bonheur, les* ADAGES *de ces philosophes, qui arrangent l'avenir comme le présent, ne dérangent point le plan de la Providence.* (La Harpe.) *De là est venu ce bel* ADAGE *de morale, si rebattu par la tourbe philosophique, que les hommes sont partout les mêmes, qu'ayant partout les mêmes passions et les mêmes vices, il est assez inutile de chercher à caractériser les différents peuples.* (J.-J. Rouss.)

— *Ne parler que par adages*, Affecter un ton sentencieux.

— Bibliogr. *Adages d'Erasme*, Recueil du plus de quatre mille proverbes grecs et latins tirés par l'érasme des poètes et des prosateurs de l'antiquité.

— **Syn. Adage, aphorisme, apophthegme-axiome, maxime, proverbe, sentence.** L'*apophthegme* est une parole mémorable d'un ancien, ou imitée des anciens : *Les* APOPHTHEGMES *des sept sages de la Grèce.* L'*aphorisme* est une courte décision ou prescription d'un traité scientifique, surtout d'un traité de médecine : *Les* APHORISMES *d'Hippocrate. L'axiome* est une vérité générale qui fait autorité, un principe évident par lui-même. La *maxime* est une pensée importante au point de vue pratique. La *sentence* est une *maxime* considérée au point de vue littéraire ou oratoire. Les *proverbes* sont des *maximes* communes qui se trouvent dans la bouche de tout le monde. *Adage* se dit ordinairement d'un *proverbe* ancien.

ADAGIAIRE adj. (a-da-ji-è-re — rad. *adage*).